

SYNTHÈSE

Station de tourisme, deuxième commune du département de la Côte-d'Or, Beaune bénéficie d'un positionnement géographique stratégique et facilitant pour son développement. Capitale des Climats de Bourgogne, elle assure la valorisation de son patrimoine, tout en recherchant un équilibre entre touristes et résidents.

Le fonctionnement du conseil municipal a peu évolué sur la période sous revue. La communication des actes du conseil municipal est à poursuivre. Les procédures d'achat doivent être sécurisées pour ce qui concerne les marchés transversaux et récurrents.

La situation des finances communales est satisfaisante et l'endettement est maîtrisé. Au cours de la période sous revue, l'investissement a augmenté de manière continue, tout en demeurant à un niveau inférieur à celui de la moyenne de la strate démographique à laquelle appartient la commune de Beaune.

En revanche, la fiabilité des comptes est perfectible. Afin de disposer d'une image fidèle du passif et de l'actif de la commune, un inventaire physique doit être établi et l'inventaire comptable des biens de la commune doit être mis en cohérence avec l'état de l'actif du comptable. La mise en place de la nouvelle instruction budgétaire et comptable (M57), depuis le 1^{er} janvier 2024, constitue une opportunité pour définir et mettre en œuvre cette approche comptable.

Cette situation contrastée est également observée s'agissant des ressources humaines. Depuis 2021, la collectivité conduit des actions en termes de politique salariale, de temps de travail et de développement du télétravail. En pratique, des difficultés demeurent pour extraire et exploiter les données gérées par le système d'information de gestion des ressources humaines, tels que l'organigramme, la masse salariale par service ou l'état des jours dont disposent les agents sur leur compte épargne temps.

La commune de Beaune soutient les associations de son territoire au moyen de subventions de fonctionnement mais aussi par la mise à disposition d'avantages en nature, dont les modalités de valorisation et les conditions de mise à disposition sont à soumettre au conseil municipal. Le milieu associatif, en retour, intervient en mettant à disposition des bénévoles lors de manifestations culturelles, tel que le Festival de Belen. Les Beaunois s'engagent également directement et bénévolement auprès des services de la mairie, dans les Espaces Beaunois ou pour la préparation du semi-marathon de la vente des vins. Ces mobilisations sont à inscrire dans un cadre sécurisé.

Le secteur économique est également engagé aux côtés de la commune : le mécénat et le parrainage sont mobilisés tant dans le domaine culturel, comme pour le Théâtre de Verduze, que dans le domaine sportif, pour le semi-marathon. La collectivité est dotée d'un cadre éthique et formalisé pour ses relations avec ses partenaires financiers. Ces outils peuvent être qualifiés de bonne pratique et sont à étendre à l'ensemble des domaines concernés par ces partenariats, notamment le secteur sportif.

Pour la mise en œuvre des missions de service public, la commune de Beaune s'appuie sur deux délégataires : la société publique locale Beaune Congrès, pour la gestion du Palais des Congrès (depuis 2012), ainsi qu'un garage (depuis 2019), s'agissant de l'organisation du service public de fourrière municipale. Si la première fait l'objet d'un suivi régulier, il n'en

n'est pas de même pour la seconde. La commune a pris tardivement une délibération pour définir les tarifs appliqués. Elle doit assurer le contrôle du service délégué, tout comme le délégataire doit remplir ses obligations auprès de la commune.